

Procès-verbal n°15 de la Commission des Compétitions Féminines

Réunion du :	Jeudi 16 Avril 2026
À :	16 H
Présidence :	Mme Bernadette FERCAK
Présents :	Mmes Françoise GEBELIN, Nadine GRECO, Martine JOLY, Mr Grégory GRAUBY, Mr Didier LEFRANC.
Excusée :	

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Toutes les correspondances envoyées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club ([n°affiliation]@footoccitanie.fr). Le cas échéant, la correspondance ne sera pas prise en compte.

Approbations des procès-verbaux :

La commission approuve le procès-verbal N°14 du 2 Avril 2026

Coupe André VIGIER

Les finales de la coupe André Vigier se dérouleront le 14 mai à Aigues -mortes, les rencontres sont les suivantes :

- Sénior Féminine à 11 => Salindres/All five Académie
- Sénior Féminine à 8 => St Gervasy/ la Régordane
- U18F => Foot terre Camargue / Alès Sédisud
- U15F => Alès / Sédisud.

Le planning horaire des matchs seront communiqués ultérieurement.

REMERCIEMENT FOOT A 5

Nous tenons à remercier les équipes présentes, FC Chusclan Laudun, All Five académie, Sumène, Quissac, Moussac FC, Calvisson Vaunage, US Monoblet, ainsi que les dirigeants et éducateurs présents.

Nous remercions également la municipalité de Calvisson pour le prêt des installations afin d'opérer au bon déroulement de la journée du Foot 5.

La Présidente,

Bernadette FERCAK

Le Secrétaire de séance,

Grégory GRAUBY

